

Les publications et l'évaluation de la recherche : place de l'*open access*. Point de vue de la CP-CNU

Jean-Paul DEROIN, président de la Commission permanente du CNU.

Dans le processus d'évaluation des dossiers des enseignants-chercheurs (qualification, avancement de grade, PEDR, etc.), les sections du CNU étudient tout particulièrement l'activité scientifique du candidat, sous réserve d'un investissement significatif dans les autres activités (pédagogie, responsabilités collectives, etc.). Les publications ne constituent qu'une partie de cette activité scientifique, souvent la plus visible et éventuellement la plus facile à quantifier. Les publications en *open access* sont encore assez peu répandues dans les domaines académiques. La 60^e section « mécanique, génie mécanique, génie civil » est une des rares à les mentionner explicitement dans ses critères d'évaluation. L'*open access* recouvre en fait des acceptions très variées : revues totalement ouvertes, ouvertes après un certain temps, revues gratuites ou payantes pour l'auteur et/ou le lecteur, sans parler des variations dans le système de « *reviewing* » qui dépasse le cadre du présent exposé.

Schématiquement, il est possible de distinguer deux grandes communautés. Celle des lettres, sciences humaines et droit qui valorisent plutôt un ensemble de publications, parmi lesquelles les ouvrages individuels sont les mieux considérés, souvent en langue française, même si certaines sections annoncent explicitement dans leurs critères une appréciation qualitative des publications (ex. 4^e section « Science politique ») ou un classement des revues conforme à celui du HCERES (ex. 23^e section « géographie »). Les publications même à diffusion limitée (par exemple nationales) sont souvent bien évaluées, et l'*open access* a une place certaine.

Dans la seconde communauté qui regroupe l'ensemble des disciplines scientifiques (STS) et les sciences économiques, il y a primauté aux articles de revues internationales à comité de lecture (généralement en anglais), avec parfois une distinction entre article original et article de revue (ex. 64^e section « biochimie et biologie moléculaire »), préférence pour l'article long (ex. 27^e section « informatique »), distinction entre numéro standard et « *special issue* » (ex. 60^e section « mécanique, génie mécanique, génie civil ») ou prise en compte du nombre de citations de l'article. Il peut exister une liste de revues de référence (ex. 36^e section « Terre solide »), le renvoi au facteur d'impact de la revue (ex. les sciences pharmaceutiques) qui doit être idéalement supérieur à 1 voire 1,2 (ex. 67^e section « Biologie des populations et Ecologie ») ou à un autre système de « *ranking* » pouvant être basé sur la renommée (ex. 25^e section, Mathématiques). D'autres formes de valorisation sont bien considérées, notamment les communications dans les conférences internationales avec actes, les brevets, etc. Mais la place de l'*open access* reste encore mineure, bien qu'en progression sensible.

Il convient de noter l'importance des spécificités disciplinaires qui conduit les sections à adapter leurs critères. Ainsi, des formes originales de publication peuvent exister : notes d'arrêt (droit), éditions critiques (littérature comparée), cartes géologiques (sciences de la Terre), logiciel (STAPS), etc.

L'*open access* est actuellement plutôt vu comme un mode de diffusion que comme un critère d'évaluation scientifique. C'est du reste une possibilité alternative et payante qui est

offerte depuis cinq ans par les séries des *IEEE Transactions*, revues réputées notamment pour la 63^e section (Électronique, optronique et systèmes). Les revues en *open access* doivent alors bénéficier d'un IF élevé ou être dans les premiers quartiles Scimago pour être prises en compte.

Les revues servant de support aux publications sont souvent celles disponibles dans les grands bouquets (Science Direct, Springer Link, Dewey, IEEE, etc.). Pour publier dans les revues en *open access* les universitaires sont parfois confrontés à des coûts incompatibles avec les crédits récurrents des unités de recherche. Les plates-formes d'auto-archivage (HAL, ResearchGate, Academia.edu, ARXiv, etc.) fournissent une alternative aux enseignants-chercheur pour diffuser leur production scientifique, sous quelque forme qu'elle ait été produite.